

☞ GENEVIÈVE PAQUET, LL. M. ☞

Avocate / Lawyer

Le 5 février 2021

*‘Par système de dépôt électronique’*

**Me Véronique Dubois**

Secrétaire pour la Régie de l'énergie  
Tour de la Bourse, C.P. 001  
800, Place Victoria, 2<sup>e</sup> étage, bureau 255  
Montréal (Qc)  
H4Z 1A2

---

**Objet :**        **Dossier R-4008-2017**  
*Demande d'Énergir concernant la mise en place de mesures relatives à l'achat et à la vente de gaz naturel renouvelable / Enjeu de la rétroactivité*

---

Chère Consoeur,

Tel que requis par la Régie dans sa correspondance datée du 15 janvier 2021<sup>1</sup>, le GRAME confirme par la présente qu'il n'a pas de commentaires portant sur les informations fournies par Énergir dans sa correspondance du 29 janvier 2021<sup>2</sup> concernant la durée de traitement des informations de nature confidentielle.

Par ailleurs, le GRAME constate que le budget déposé dans le cadre de l'étape C<sup>3</sup> n'incluait pas les frais engagés pour l'examen de la demande de fixation provisoire et rétroactive du tarif GNR, qui a fait l'objet de plusieurs journées d'audience à l'automne 2020. En conséquence, le GRAME demande respectueusement à la Régie de rendre des instructions quant au dépôt d'une demande de frais intérimaires distincte ou à l'inclusion de ces frais à la demande qui sera déposée suite à l'examen l'étape C.

Espérant le tout conforme, je vous prie d'agréer, Me Dubois, l'expression de nos salutations distinguées.

*(S) Geneviève Paquet*

**Geneviève Paquet, avocate**

cc. Me Hugo Sigouin-Plasse pour Énergir

---

<sup>1</sup> A-221

<sup>2</sup> B-478

<sup>3</sup> C-GRAME-0056